

Rattrapages L1 Droit Assas

Par **Lou3408**, le **07/05/2019** à **09:46**

Bonjour à tous, je suis en première année de droit et j'aurai très certainement les rattrapages en septembre. Mais rien n'est indiqué à ce sujet, est ce quelqu'un peut m'éclairer ? Est ce que ce sera la même forme qu'aux partiels pour les matières complémentaires ? Ou ce sera des questions de cours ? On aura le même temps ? Comment ça se passe lorsqu'on a deux semestres à rattraper pour une matière ? On aura un rattrapage par semestre ? Est ce que les rattrapages sont plus dur que les partiels? La notation est elle plus sévère ? Quelle note faut il avoir ? Il suffit d'avoir la moyenne pour réussir ses rattrapages ? Et est ce quelqu'un peut m'aider quand à la façon de réviser le droit constitutionnel ? C'est pour moi la pire matière, j'ai beaucoup de mal à m'y intéresser.

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Alex1513**, le **11/05/2019** à **23:25**

Bonjour, je suis aussi en L1 droit, je serai sûrement aux rattrapages également, je me suis renseigné pour anticiper un peu les choses et en savoir plus. Alors tout d'abord, les sessions de rattrapages se passent visiblement de la même façon que les partiels (les fondas en 3h, commentaire ou sujet pratique, en l'occurrence disserte ou commentaire en constit)

Si tu as validé un semestre, peu importe les notes que tu as eu, tu ne peux pas rattraper les matières non validées de ce semestre. En revanche si tu ne valides pas un semestre, par exemple le second, tu repasseras les matières non validées du S2 aux rattrapages. Bonne nouvelle cependant, le but est d'avoir 10 de moyenne à l'année, donc si t'es aux rattrapages en ayant une moyenne annuelle de 9,5 (par exemple) tu es à 0,5 point d'avoir ton année, donc c'est très jouable aux rattrapages.

Et pour le droit constitutionnel, le meilleur reste les livres je pense, et pas forcément celui du prof, enfin tout dépend dans quel l'équipe tu es.

Voilà, en espérant t'avoir un peu plus éclairé sur le sujet, courage à nous aha